



Droit de visite couple ni marié ni pacsé

Par **mariecam**, le **14/11/2009** à **10:29**

Bonjour,

Mon ex-concubin et moi sommes séparés depuis août 2009. Nous ne sommes ni mariés ni pacsés et nous avons un enfant de 19 mois. Son papa vient le voir quand il est disponible, aux heures qui l'arrangent, etc... Je voudrais instaurer un droit de visite avec jours et heures fixes. Quelles sont les obligations de mon ex-concubin concernant la garde de notre fils et la pension compte-tenu du fait qu'il n'a pas de revenus fixes. Vers qui me tourner? Doit-il y avoir un jugement?

D'avance merci.